



Secrétariat Sekretariat
Permanent für die
pour la Prévention Prävention
des Pollutions industrieller
Industrielles Umweltbelastung
Strasbourg Kehl

Rencontre-débat

Le mardi 8 octobre 2013 à la DREAL Alsace

Aujourd'hui, quelle place pour l'entreprise industrielle "dans, où, hors" la ville ?

Sommaire

I)	Interventions	2
1)	Les actions menées au niveau régional afin de concilier développement industriel et respect de l'environnement	2
2)	Architecture, urbanisme et environnement	2
3)	La prise en compte des impératifs économiques	3
4)	L'action des pouvoirs publics	4
5)	Le rapport entre ville et industrie à travers la théorie économique	4
II)	Table ronde	5

Annexe : liste des présents – excusés

NB: La synthèse des débats, et les diaporamas des intervenants sont disponibles au téléchargement sur le site : www.alsace.developpement-durable.gouv.fr, dans le répertoire *Risques Technologiques*, sous la rubrique *SPPPI Strasbourg-Kehl*.



Lothaire ZILLOIX rappelle les débats induits par l'activité industrielle en milieu urbain, créatrice d'emplois et de richesse, mais facteur de risques et de nuisances. Si la crise a remis l'industrie au centre des préoccupations, son maintien en milieu urbain ou son implantation en milieu rural cristallisent l'opposition d'une partie de la population et des élus.

D'après l'Agence d'Urbanisme de Lyon, la difficile cohabitation entre la ville et l'industrie est le fait d'un déficit de dialogue entre les différents acteurs de terrain. Surtout, en France, l'absence de régulateur entre les riverains, l'Etat et les industriels est frappante. Au contraire, en Allemagne, l'équipe de projet Future Urban Industries estime que le voisinage entre l'industrie et les villes doit inciter au développement des technologies propres.

1) Interventions

1) *Les actions menées au niveau régional afin de concilier développement industriel et respect de l'environnement*

Monique JUNG, rappelle que l'Alsace conserve une industrie dont le poids dans l'économie est proportionnellement plus important que dans les autres régions, même si ce secteur a perdu 10 % de ses emplois au cours des cinq dernières années. Par ailleurs, alors que l'accent était mis sur le développement des services il y a une dizaine d'années, il apparaît désormais que, sans industrie, le développement des services aux entreprises est illusoire.

Cependant, si l'emploi industriel reste une nécessité, il convient de prendre en compte les nuisances induites par ce type d'activité, tout particulièrement dans une région densément peuplée. Il existe tout d'abord des conflits d'usage, notamment face à l'agriculture. Ainsi, un projet de boulangerie industrielle susceptible de créer 70 emplois sur la commune d'Eschau s'est heurté à l'opposition de la population a finalement été mené dans une autre région.

C'est pourquoi la Région veut conjuguer développement économique et préservation de l'environnement. Elle rappelle que la DREAL travaille au respect de la réglementation environnementale, mais regrette la concurrence émanant de producteurs opérant depuis des pays n'appliquant pas de telles contraintes. Par ailleurs, la Région a choisi de développer différents outils incitatifs pour limiter l'impact environnemental des industries, par exemple concernant l'émission de gaz à effet de serre. La politique peut également permettre de peser sur le choix des sites de production.

Les conflits d'usage doivent également être traités en prenant en compte les projets d'urbanisme et les différents plans de prévention. L'ADIRA prend en compte les contraintes des différents intervenants afin que le développement économique n'intervienne pas au détriment de l'environnement. Pour sa part, la Région travaille à la mise en place d'un Schéma Régional de Cohérence Ecologique destiné à concilier développement économique, espace urbain et préservation de l'environnement.

2) *Architecture, urbanisme et environnement*

Jean-Marc BIRY souligne que le rapport entre la ville et l'industrie a fortement évolué suite à la disparition du fait industriel dans une grande partie des zones urbaines. Historiquement, les populations se sont rapprochées des zones industrielles. Ainsi, la ville de Mulhouse s'est construite autour de son industrie. Or les populations urbaines cherchent désormais à supprimer tout type de nuisance et sont de plus en plus réceptives aux problématiques environnementales. Pour leur part, les autorités politiques cherchent à récupérer du foncier pour construire des logements au détriment de l'industrie, comme en témoigne la récente évolution du môle Seegmuller du port autonome de la Ville de

Strasbourg. Autre élément induisant une modification du rapport entre industries et zones d'habitation, les catastrophes de Seveso et d'AZF ont conduit à la mise en place de plans de prévention des risques et ont induit une méfiance croissante à l'égard des industries.

Dans ce contexte, Jean-Marc BIRY regrette que la Région n'ait jamais mis en œuvre un schéma régional d'aménagement. Cette lacune a induit la multiplication des zones d'activité à travers la région. Néanmoins, un schéma départemental a été élaboré dans le Bas-Rhin afin d'identifier différentes zones de développement économique, dont des plateformes industrielles et des plateformes logistiques. Cette démarche permet d'intégrer les contraintes environnementales, notamment les trajets entre lieux d'habitation et lieux d'activité, mais aussi des problématiques paysagères. Reste à savoir si ces zones pourraient accueillir des activités industrielles induisant des pollutions.

L'Allemagne témoigne de choix différents : à Offenbourg, la zone d'activité économique se situe à l'écart de la ville, mais se caractérise par une densité bien plus importante que les zones d'activité alsaciennes comparables. A Achern, l'interpénétration entre le tissu économique et la ville est bien plus forte, ce qui représente une deuxième piste permettant de limiter la consommation de foncier.

3) *La prise en compte des impératifs économiques*

Jean-Luc HEIMBURGER rappelle que l'affrontement entre ville et industrie est phénomène négatif, puisqu'il aboutit à la désignation d'un perdant. Or la démarche doit permettre de concilier différentes priorités (la nature, l'urbanisme, les entreprises, l'agriculture, les infrastructures) à moyen et long terme. Dans ce contexte, il se désole des propos entendus lors du débat relatif à la ZAC de Fegersheim, incitant les activités à s'implanter en Allemagne ou en Lorraine.

Les enjeux consistent à conserver le tissu économique existant, à accompagner son développement et à accueillir de nouvelles entreprises. L'attractivité du territoire doit être une priorité, alors que la CUS enregistre désormais plus de départs que d'arrivées d'entreprises et que le taux de chômage y est supérieur à 10 %.

Par ailleurs, dans une région en croissance démographique, la construction de 3 000 logements par an doit s'accompagner d'une réflexion visant à rapprocher les lieux de production des lieux d'habitation afin de limiter les déplacements. De plus, une croissance économique doit accompagner cette croissance démographique. Dans ce contexte, il est indispensable de conserver un socle industriel sur le territoire des métropoles, notamment à Strasbourg, dans la mesure où ce secteur induit des emplois de service, est structurant en matière de formation et d'innovation, offre des emplois peu qualifiés et permet la croissance du niveau de vie.

La présence de l'entreprise dans la ville doit s'inscrire dans une approche dynamique et pragmatique afin de garantir la cohabitation avec les secteurs résidentiels. Il convient de rappeler que la présence d'industries ne pose aucun problème dans certaines zones, par exemple à Illkirch. Par ailleurs, le secteur industriel a fortement maîtrisé ses nuisances. Surtout, ce secteur doit entendre et traiter l'inquiétude des populations afin d'éviter les incompréhensions aboutissant parfois à l'arrêt de certains projets.

Dans ce contexte, la collectivité doit permettre la cohabitation entre les différentes activités. Or le schéma directeur des Deux Rives, prévoyant la construction de 20 000 logements, créera une césure dans un environnement économique et ne sera pas sans conséquences pour l'activité. Par ailleurs, déplacer les entreprises dans d'autres zones induira un allongement des trajets entre le domicile et le travail des salariés. De plus, une telle démarche nécessite de disposer d'un foncier immédiatement disponible, ce qui impose d'élaborer des schémas d'aménagement à moyen et long terme.

La CCI souhaite explorer toutes les solutions possibles, y compris la réutilisation des zones en déshérence : friches industrielles, mais aussi zones urbaines en mutation. Cependant, cette démarche est complexe, notamment en raison des coûts induits par la

dépollution des sites. Mettre à disposition ces terrains prend du temps et impose une approche concertée entre différents intervenants. Pour sa part, la création de zones d'activité pose un problème de consommation de foncier précédemment réservé à l'agriculture.

Traiter ces différents sujets impose de s'appuyer sur une gouvernance efficace, permettant d'associer les différents intervenants.

4) *L'action des pouvoirs publics*

Alain JUND rappelle que l'élaboration du PLU permet d'organiser la cohabitation des différentes fonctions (habitat, activité...) au sein d'une ville. Cette démarche doit concilier les préoccupations légitimes, mais contradictoires, des différents intervenants afin de préparer l'avenir. En effet, opposer l'entreprise et la ville aboutit à pénaliser l'ensemble des intervenants (résidents, industriels, salariés...).

Ces questions ne se posaient pas avant la prise en compte de nouvelles exigences en matière d'environnement, de risque et de santé publique. *A contrario*, les 40 dernières années ont été marquées par de nombreuses évolutions réglementaires qui ont porté leurs fruits. Certes, ces contraintes ont augmenté les coûts pesant sur les industriels, mais ont diminué les coûts supportés par la collectivité, notamment en termes de santé publique.

Alain JUND estime que le travail préalable à l'élaboration du schéma directeur des Deux Rives a instauré un dialogue permettant aux différents intervenants de comprendre l'intérêt d'un projet visant à gérer les mutations imposées par la disparition de certaines activités industrielles. Le schéma directeur qui en résulte permet de concilier le maintien de différentes activités économiques et la construction de logements. Il crée une zone urbaine reposant sur une mixité d'usages. Une telle démarche permet de réconcilier le port autonome et la ville, mais aussi Strasbourg et Kehl, enfin les Strasbourgeois et l'activité économique.

Ces réflexions doivent être menées en étant conscient de la rareté du foncier. En effet, l'artificialisation de 600 à 700 ha chaque année ne pourra se poursuivre à l'avenir. Il convient donc de trouver un compromis entre le développement économique, la préservation des emplois, les défis environnementaux et la construction d'un vrai cadre urbain.

Enfin, Alain JUND regrette que le débat ne permette pas suffisamment d'entendre les salariés des entreprises. Il déplore également que les contraintes réglementaires pèsent uniquement sur les entreprises européennes.

5) *Le rapport entre ville et industrie à travers la théorie économique*

Julien PENIN souligne en premier lieu que la science économique analyse peu le rapport entre l'industrie et la ville. Par ailleurs, si l'activité industrielle est indispensable à l'économie d'un pays, aucun élément théorique ne justifie la présence de cette activité au cœur des villes.

Les travaux menés par Marshall en 1920 démontrent que le choix de localisation d'une entreprise dépend de la demande, des facteurs de production (proximité des matières premières et de salariés qualifiés...), enfin de l'existence d'externalités de connaissances locales, ce troisième élément correspondant à « l'effet Silicon Valley ». Cependant, l'importance de ces facteurs est modulée par les coûts de transports.

Historiquement, il est possible de distinguer deux périodes. Avant la période d'énergie facile, les usines se créaient à proximité des sources d'énergie (bois, eau...). Avec l'apparition de l'énergie électrique, les industries se sont développées à proximité des villes afin de se rapprocher de la main d'œuvre et des marchés. Or désormais, avec la mondialisation, l'implantation d'une entreprise industrielle ne dépend plus de la proximité d'un marché. De plus, les salariés sont plus mobiles que par le passé. Enfin, les centres villes encombrés ne facilitent pas la logistique des marchandises.

Il n'existe donc plus vraiment d'éléments justifiant la présence des industries à l'intérieur des villes. En revanche, l'existence d'une demande reste très importante pour les activités de service.

Les entreprises cherchent désormais à se rapprocher des sources de connaissance (universités, autres entreprises...). Elles sont désormais réparties sur plusieurs sites : les sièges sociaux, les services R&D, commerciaux et marketing se rapprochent des centres villes offrant un cadre propice à la création, alors que les sites de productions s'en éloignent.

II) Table ronde

Monsieur DEJEANT constate que l'élaboration du schéma directeur des Deux Rives n'a pas suffisamment cherché à améliorer la cohabitation entre industriels et habitants. Les promoteurs du projet semblent considérer que cette démarche découlera naturellement de la présence de logements dans les zones économiques.

Andrée BUCHMANN indique que, dans le cadre des Rencontres Economiques de Schiltigheim, des chefs d'entreprise expliquent comment ils parviennent à développer leur activité dans un milieu urbain contraint. Ainsi, le Kunsthafen profite de la présence d'une population à proximité pour gérer une activité saisonnière assurée dans le cadre d'horaires décalés. Cependant, la démarche doit inciter les entreprises à limiter leurs émissions polluantes afin d'être acceptées par les populations avoisinantes.

Monique JUNG assure que les industriels font des efforts pour conserver leur compétitivité tout en se conformant aux exigences environnementales. Cependant, alors que les critères retenus pour implanter une industrie demeurent les conditions d'accessibilité, l'accès aux marchés, la présence de fournisseurs et l'existence d'une main d'œuvre qualifiée, les industriels doivent pouvoir se concentrer sur la réussite de leur entreprise sans avoir à batailler pour conserver le droit d'exister. Ainsi, les demandes de relocalisation d'un site industriel loin des lieux d'habitation exprimés par certains ne prennent pas en compte les problématiques relatives au rachat et à la dépollution du site existant, ou encore à l'impact d'un déménagement pour les salariés.

Jean-Marc BIRY confirme que la planification urbaine envisage le plus souvent la mixité entre des habitations et des activités économiques cantonnées à des activités de bureau et de commerce. *A contrario*, la présence d'activités artisanales en est exclue afin de limiter le trafic automobile dans ces zones.

Jean-Luc HEIMBURGER souligne que l'excès de réglementation incite des entreprises à quitter les territoires. Par ailleurs, les investissements demandés aux industriels pour assurer une protection maximale des populations les pénalisent face à des concurrents internationaux soumis à des contraintes moindres.

Jean-Daniel BRAUN constate que les différents intervenants ont prôné le dialogue entre les différents acteurs. Or il rappelle qu'une réunion du SPPPI avait permis de souligner le caractère incohérent du projet de production de biodiesel UPM à proximité d'une zone dédiée à la construction de 1 000 logements.

Tania DEFOSSEZ tient à rappeler les liens entre certaines entreprises du Port au Pétrole et le marché local, ce qui permet de limiter les transports routiers. Par ailleurs, elle estime que les études visant à modéliser les pollutions émises par le Port au Pétrole de Strasbourg devront prendre en compte les émissions induites par les futures habitations (chauffage, déplacement).

Andrée BUCHMANN estime que la future ligne de tram permettra de diminuer la circulation automobile dans cette zone, donc les émissions polluantes.

Nicolas SCHULE nie la réalité de la concertation menée dans le cadre du projet de schéma directeur des Deux Rives. Ainsi, les responsables et les 50 salariés de l'entreprise Café SATI ont découvert par la presse qu'il était prévu de transformer leur site en zone d'habitation. Il rappelle par ailleurs que, si l'entreprise devait quitter ce site alors que son bail arrive à échéance en 2035, elle devrait dépolluer le terrain, alors qu'elle n'est en rien responsable de cette pollution. Au-delà de cette question, il estime que son entreprise ne pourrait supporter les coûts induits par un déménagement du site, sans parler de la désorganisation au sein des équipes induite par un tel transfert. Or il sait que le développement de l'habitat dans cette zone fera progressivement peser une pression rendant inéluctable le départ des activités industrielles, de plus en plus loin de l'agglomération strasbourgeoise.

*Document rédigé par la société Ubiquis – Tél : 01.44.14.15.16 – <http://www.ubiquis.fr> – infofrance@ubiquis.com –
revu et complété par le bureau du SPPPI et l'APIAS;*

Annexe

Liste des présents et excusés à la conférence du 8 octobre 2013

SPPPI

Version : 03 décembre 2013

Secrétariat Permanent pour la Prévention des
Pollutions Industrielles de l'agglomération de Strasbourg

conférence activité industrielle et développement urbain
--

Réunion du : 08/10/2013

Personnes présentes ou excusées

Président ou Pilote : PRÉSIDENT : L. ZILLIOX

Nom, Prénom	Organisme	Présent	Excusé
BENETREAU Annie	Préfecture de la région Alsace et du Bas-Rhin	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
BENOIT Françoise	Confédération Syndicale des Familles section Neudorf (CSF ARS)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
BERNARD Daniel	Consultant indépendant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BERNAUER Yves	Force Ouvrière	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BERNHARDT Christiane	Agence Sûreté Nucléaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BERTRAND Rémi	Association pour la Surveillance et l'Etude de la Pollution Atmosphérique en Alsace (ASPA)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
BITZ Olivier	Ville de Strasbourg	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
BORELY Olivier	Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement d'Alsace (DREAL)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BOSCATO Jean-François	OTE Ingénierie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BRASIER-LECAT Anne	Fédération des Industries d'Alsace	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BRAUN Jean-Daniel	Association de Défense des Intérêts de la Robertsau, Environs et Alentours (ADIR)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BRONNER Henri	Communauté Urbaine de Strasbourg	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
BUCHMANN Andrée	Communauté Urbaine de Strasbourg	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BUSSON Gérard	Société BIO-SPRINGER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CASENOVE Catherine	Communauté Urbaine de Strasbourg	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
CHAKRI Karima	Société BLUE PAPER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Nom, Prénom	Organisme	Présent	Excusé
COLLIN Paul	Consultant indépendant	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
DEETJEN Pierre-Antoine	Chambre de Commerce et d'Industrie de Strasbourg et du Bas-Rhin (CCI)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
DEJEANT Jean-Luc	Association de Défense des Intérêts des Quartiers centre-est de Strasbourg (ADIQ)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
DESFOSSÉZ Tania	Chambre de Commerce et d'Industrie de Strasbourg et du Bas-Rhin	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
FREMÓN Sandra	Syndicat des eaux et de l'assainissement Bas-Rhin (SDEA)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
FROMM Pierre	Compagnie des Commissaires Enquêteurs Région Alsace-Moselle (CCERAM)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
GERLINGER Martial	Conseil Général du Bas-Rhin	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
GIRARD Michel	Ordre des Médecins	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
GRATECOS Jacques	Association de Défense des Intérêts de la Robertsau, Environs et Alentours (ADIR)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
GRIMM Francis	Consultant indépendant	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
GRUCKER Sylvie	Conseil Régional d'Alsace	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
GUYOT DE HARDROUYERE Frédéric	Electricité de Strasbourg	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
HANGEN Nicole	Association Inter Entreprise de la Médecine du Travail (AIEMT)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
HEITZ Jacques	Fédération Alsace Nature	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
HUGUET Gilles	Association Piétons 67	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
JUND Alain	Ville de Strasbourg	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
JUNG Monique	APRONA	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
JURDANT-PFEIFFER Pascale	Conseil Général du Bas-Rhin	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
KAH Benoît	Association de Défense des Intérêts des Quartiers centre-est de Strasbourg (ADIQ)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
KENNEL Guy-Dominique	Conseil Général du Bas-Rhin	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
KLEINPETER Joseph	Association pour la Surveillance et l'Etude de la Pollution Atmosphérique en Alsace (ASPA)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
KRAUS Antoine	Association Résidents et Amis de Neudorf (ARAN)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'ACHELEC Patrick	Consultant indépendant	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
LACAU Arnaud	Société BIO-SPRINGER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
LANGENFELD Christine	Association pour la Sauvegarde et l'Environnement Robertsau (ASSER)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
LEFIN Yves	Institut National de l'Environnement et des Risques (INERIS Est)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Nom, Prénom	Organisme	Présent	Excusé
LEVYCKYJ Pierre	Brasserie Heineken SA	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
LOECKX Margot-Caroll	Avocate	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
LOOS François	Conseil Régional d'Alsace	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
MAHE Frédéric	Syndicat des eaux et de l'assainissement Bas-Rhin (SDEA)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
MAWHIN Bernard	Consultant indépendant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MORELLE Julia	Landratsamt Ortenaukreis	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
MORIVAL Laurence	SPPPI - APIAS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MULLER Maurice	Consultant indépendant	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
MUTSCHLER Christelle	Délégation Régionale d'EDF	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
NEFF Annick	Communauté Urbaine de Strasbourg	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
ORTEGA Jean-Pierre	Chambre de Commerce et d'Industrie d'Alsace	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
OSSWALD Roger	Commissaire Enqueteur	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
PAUL Patrice	Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique (APPA)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
PÜTZ Ursula	Ville de Kehl	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
RIEDEL Cordula	Eurodistrict Strasbourg-Ortenau - Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
RINCK Gilles	Consultant indépendant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SANSON Sophie	Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement d'Alsace (DREAL)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SCHAAL Jean-Marie	Union Départementale CPDT du Bas-Rhin	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SCHLIENGER David	Société Lanxess Emulsion Rubber	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SCHULE Nicolas	Société Café SATI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SIRY Laurent	Communauté Urbaine de Strasbourg	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
TRAUTMANN Catherine	Ville de Strasbourg	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
UMHEY Michael	Regierungspräsidium Freiburg	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
VIERLING Jacques	Association pour la Qualité de la Vie à la Wantzenau (APQW)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
WILLER Jean-Marc	Ecole Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg (ENGEES)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
ZILLIOX Lothaire	Consultant indépendant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

3 / 4



Nom, Prénom		Organisme	Présent	Excusé
BARBIER	Rémi	ENGEEES		<input checked="" type="checkbox"/>
BIRY	Jean-Marc	Directeur Général du CAUE 67	<input checked="" type="checkbox"/>	
CLEVENOT	Jérôme	DTZ	<input checked="" type="checkbox"/>	
CLAVERIE	Jean-Claude	AN67	<input checked="" type="checkbox"/>	
GLOCK	Pascale	OTE Ingénierie	<input checked="" type="checkbox"/>	
HANGEN	Nicole	Association Inter Entrepris. Médecine du Travail		<input checked="" type="checkbox"/>
HEIMBURGER	Jean-Luc	Président de la CCI Strasbourg & 67	<input checked="" type="checkbox"/>	
HUMMEL	Stéphane	CCI Strasbourg – 67	<input checked="" type="checkbox"/>	
KELLER	Fabienne	Sénatrice du Bas-Rhin		<input checked="" type="checkbox"/>
KRAUS	Antoine	ARAN	<input checked="" type="checkbox"/>	
MATHIEU	Barbara	CUS – Direct. développement économique et de l'Attractivité	<input checked="" type="checkbox"/>	
MEYOUR	Philippe	DREAL –ECLA – Pôle aménagement territoire	<input checked="" type="checkbox"/>	
PENIN	Julien	Université de Strasbourg – BETA	<input checked="" type="checkbox"/>	
PILARD	Anne	DDT 67	<input checked="" type="checkbox"/>	
PROPECK-ZIMMERMANN	Eliane	GEO – CNRS	<input checked="" type="checkbox"/>	
ROCHE	Danièle	Fédération des Industries d'Alsace	<input checked="" type="checkbox"/>	
SCHOTT	Marcel	CCIRA	<input checked="" type="checkbox"/>	
STEEGER	Philippe	DREAL –ECLA – Pôle aménagement territoire	<input checked="" type="checkbox"/>	
SVIOTEK	Emmanuel	Région Gendarmerie d'Alsace		<input checked="" type="checkbox"/>
TRIPONEL	Vincent	DTZ	<input checked="" type="checkbox"/>	
WEBER	Christiane	Geo – cnrs		<input checked="" type="checkbox"/>